

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	11	L'an deux mille vingt-six le 5 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2026
présents	8	
Votants	9	
procuration	1	
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Monsieur David GUILLOT, Monsieur Paolo BOUISSA, Madame Marie PAYOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Medhi BIDAULT
Représentés		Madame Léonor AUBLIN donne pouvoir à Mme Marie PAYOT
Absents excusés		Mesdames Sonia DESCHAMPS et Léonor AUBLIN et Monsieur Paul BOIZARD
Secrétaire de séance		Madame Fanny DEVILLAZ

Délibération n° 26/07/02
Commission de délégation de service public – Élection des membres

VU les articles L1411-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la Commission de délégation de Service Public, prévoyant notamment que la commission de délégation de service public d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

VU l'article D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modalités d'élection des membres de la Commission de délégation de Service Public ;

VU la délibération du Conseil municipal du 5 août 2026, fixant les modalités de dépôt des listes de candidats pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la CDSP ;

CONSIDÉRANT qu'après un appel à candidatures, les candidats à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CDSP sont les suivants :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
M. Pascal NEGRE	Mme Marie PAYOT
Mme Fanny DEVILLAZ	Mme Kim BERGUERAND
M. David GUILLOT	M. Paolo BOUISSA

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **NE RECOURT PAE** au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission de délégation de service public à caractère permanent.
- **PROCÈDE** au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission de délégation de service public à caractère permanent.
- **PROCLAME** élus titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public les candidats suivants, M. le Maire en étant le président :

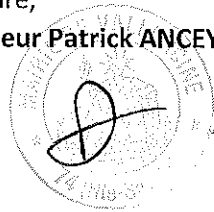
Candidats titulaires	Candidats suppléants
M. Pascal NEGRE	Mme Marie PAYOT
Mme Fanny DEVILLAZ	Mme Kim BERGUERAND
M. David GUILLOT	M. Paolo BOUISSA

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Madame Fanny DEVILLAZ



Ainsi fait et délibéré,
 Au registre suivent les signatures,
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
Monsieur Patrick ANCEY



Acte certifié exécutoire le : **17/08/2026**
 Télétransmis en Préfecture le : **17/08/2026**
 Notifié ou publié le : **17/08/2026**

La présente délibération est transmise à :
 Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
 Madame le Trésorier de Sallanches